

Ethna-AKTIV R.C.S Luxembourg K816

Rapport annuel et comptes annuels révisés
au 31 décembre 2024

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement conforme à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

R.C.S. Luxembourg B 155427



ETHENEA

Table des matières

	Page
Rapport de la direction du fonds	2
Répartition géographique par pays d’Ethna-AKTIV	5
Répartition sectorielle d’Ethna-AKTIV	6
Composition de l’actif net du fonds Ethna-AKTIV	9
Compte de résultat du fonds Ethna-AKTIV	14
Composition de l’actif d’Ethna-AKTIV au 31 décembre 2024	20
Notes au rapport annuel au 31 décembre 2024	28
Rapport du Réviseur d’entreprises agréé	35
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON RÉVISÉES)	38
Annexe conformément au règlement sur la publication d’informations et au règlement Taxonomie (non révisé)	41
Gestion, distribution et conseil	52

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d’informations clé et la présentation des achats et ventes du fonds ainsi que les rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire, ainsi que des établissements conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160 art. 92 des pays de distribution respectifs. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions de parts ne sont valables que lorsqu’elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Les informations et données chiffrées du présent rapport se réfèrent à des périodes passées et ne préjugent pas de l’évolution future.

Rapport de la direction du fonds

2 Le Gestionnaire du fonds produit le présent rapport sur ordre de la Société de gestion :

La tendance positive de l'année précédente s'est poursuivie sur les marchés boursiers en 2024 grâce au vent favorable de la hausse des bénéficiaires et à l'absence de choc externe. Ethna-AKTIV a suivi cette tendance avec succès avec une performance annuelle de 6,05 %. L'évolution des deux dernières années n'a toutefois pas été régulière, loin s'en faut : alors que le fonds avait engrangé environ les deux tiers de sa plus-value annuelle sur les six dernières semaines de l'année 2023, celle-ci a chuté d'un tiers au cours des quatre dernières années de cette année.

Au début de l'année 2024, nous nous sommes trouvés confrontés à un face à face délicat : le scepticisme des entreprises (« Main Street ») d'un côté, et l'optimisme des marchés boursiers (Wall Street) de l'autre. Nous avons perçu un signe positif dans cette contradiction, et notre estimation s'est révélée juste. La forte incertitude qui marquait la planification par les dirigeants d'entreprises s'est réduite au fil du temps. Les marchés de capitaux ont vu leur optimisme confirmé.

Les élections prévues dans plus de 70 pays étaient un facteur d'incertitude important. Aux États-Unis, l'année 2024 marque le début du second mandat de Donald Trump. Avant même sa deuxième investiture, on a pu observer de fortes divergences entre l'évolution économique des États-Unis et du reste du monde. L'évolution favorable de l'économie et des marchés boursiers aux États-Unis aurait dû favoriser la réélection du président en exercice Joe Biden. Celui-ci a toutefois trébuché sur l'inflation, perçue comme trop élevée durant son mandat. Il est intéressant de noter que, pour les banques centrales, l'inflation avait baissé suffisamment pour permettre des baisses de taux. Comme les années précédentes, la volatilité considérable à l'approche des interventions attendues sur les taux a offert de bonnes opportunités de tirer parti des attentes excessives. Notre superposition de la duration en particulier, s'est révélée un instrument efficace. Au cours de l'année, le nombre de baisses des taux par la Fed intégré aux cours des marchés jusque fin 2024 a fluctué trois fois de quatre à cinq degrés. Ces fluctuations ont également touché l'extrémité longue de la courbe des taux américaine. La superposition de taux d'intérêt a permis d'augmenter de 136 points de base supplémentaires la contribution positive de 2,88 % du portefeuille obligataire à la performance annuelle.

Les indices d'actions du monde entier ont poursuivi leur tendance haussière de 2023. Portés par les grandes valeurs technologiques, les indices américains se sont placés une fois encore en tête du classement en 2024. La focalisation à 100 % de notre portefeuille d'actions sur les États-Unis a ainsi confirmé une fois de plus sa justesse stratégique. Nous voyons par ailleurs d'un œil critique la concentration croissante des indices et des moteurs de performance. Néanmoins, nous n'avons modifié notre pondération que légèrement jusqu'à présent : nous avons neutralisé la surpondération des valeurs technologiques au profit des titres du secteur pharmaceutique et de la santé. Avec une part d'actions qui a augmenté en cours d'année pour s'établir à 29 % en moyenne, le portefeuille d'actions avec superposition a apporté une contribution globale de 5,36 % à la performance annuelle. Tant le portefeuille obligataire que le portefeuille d'actions se sont ainsi inscrits dans la fourchette de performances de 4-6 % annoncée en début d'année.

Cette année a été elle aussi marquée par des périodes de tension. Début août, la liquidation d'opérations de portage sur le yen a provoqué d'importants revers sur les marchés boursiers du monde entier. À ce moment, notre perspective conjoncturelle essentiellement positive n'avait pas changé : nous avons maintenu le cap et profité de cette situation de manière opportuniste. Nous ne nous sommes pas laissés dévier de notre stratégie même dans les moments de tension favorables, comme lors de la hausse de près de 40 % des actions chinoises en à peine six jours en septembre 2024. Nous saluons par principe le soutien apporté par le gouvernement chinois à l'économie du pays, mais nous pensons que les mesures prises jusqu'à présent sont insuffisantes. Nous pensons que des mesures supplémentaires devraient être prises en réaction aux premiers mouvements politiques du président Trump. La combinaison actuelle de baisse abrupte des taux, de mesures d'économie et de stimulation insuffisante nous paraît dangereuse.

Pour 2025, nous continuons de prévoir une évolution inégale des économies des différentes régions. Nous pensons que l'économie américaine est avantagée par rapport à la zone euro du fait de la politique menée par Trump et de la politique de soutien menée par sa banque centrale. En l'absence de chocs externes, notre scénario de base reste une croissance réelle de 2,5 % à 3 % de l'économie mondiale. Vu les niveaux de valorisation accrus, nous ne prévoyons toutefois pas de nouveau creusement des valorisations (augmentation du BPA) mais nous misons sur une croissance des bénéfices en phase avec la croissance économique. Dans ce scénario, des progressions d'un peu moins ou un peu plus de 10 % des indices d'actions sont l'issue la plus probable. C'est pourquoi nous commencerons l'année 2025 avec une part d'actions nette relativement élevée de 42,7 %.

Même si la politique de Trump ne nous paraît pas excessivement inflationniste, l'inflation pourrait rester l'un des thèmes majeurs de 2025. Vu l'endettement considérable et le risque d'un fléchissement de l'économie, les décideurs accepteront probablement un certain niveau d'inflation plutôt que de la combattre farouchement par des taux directeurs plus élevés. Il va de soi qu'aucun responsable de banque centrale ne peut l'admettre. Pourtant, une inflation de 3 % à 4 % est plus facile à « digérer » qu'une faible croissance ou une montée du chômage. Même le marché obligataire, qui sanctionne la politique actuelle de baisse des taux par une hausse des taux obligataires à l'extrémité longue de la courbe, devrait selon nous admettre qu'une vague d'inflation comme celle des années 1970 est peu probable. C'est pourquoi nous attendons des taux moins élevés pour 2025, ce qui nous pousse à maintenir une sensibilité aux taux élevée. La duration modifiée de 5,6 ans du portefeuille obligataire est portée à 10,3 par le biais de la superposition. Moyennant une conjoncture stable, nous nous attendons à ce que l'écart de taux entre l'Europe et les États-Unis diminue. Contrairement au consensus du marché, nous misons sur une phase de faiblesse du dollar américain. C'est pourquoi, en début d'année, la totalité du risque de change reste couverte.

Les écarts obligataires se sont légèrement creusés ces dernières semaines, mais ils restent encore très faibles par rapport aux tendances historiques. En l'absence d'un choc externe et de récession (avec les conséquences que celle-ci entraînerait), ces faibles écarts pourraient persister très longtemps. Notre scénario de base mise sur le maintien de la situation actuelle. C'est pourquoi nous maintenons notre portefeuille obligataire en évitant les placements à haut rendement, comme le prévoit notre stratégie pour Ethna-AKTIV. Les obligations en portefeuille sont assorties d'une notation moyenne de A à A+, et leur rendement courant est de 4,5 %.

Une chose est sûre : l'année 2025 se place résolument sous le signe d'une exploitation ciblée des opportunités et d'une orientation stratégique stable. Notre focalisation sur la qualité nous place dans une position idéale pour réagir avec souplesse – pour une création de valeur durable et un portefeuille couronné de succès à long terme. Vu les valorisations élevées, et moyennant l'absence de crise majeure, nous prévoyons pour l'année à venir des contributions modérées à la performance, tant des actions que des obligations, qui devraient se situer toutes deux dans une fourchette de 3 % à 5 %.

La Société de gestion est habilitée à créer des catégories de parts assorties de droits différents.
Les catégories de parts décrites ci-après sont actuellement disponibles :

	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (R-A)*	Catégorie de parts (R-T)*
WKN :	764930	A0X8U6	A1CV36	A1CVQR
Code ISIN :	LU0136412771	LU0431139764	LU0564177706	LU0564184074
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 1,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 2,10 % p.a.	jusqu'à 2,10 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	distribution	capitalisation
Devise :	EUR	EUR	EUR	EUR

	Catégorie de parts (CHF-A)	Catégorie de parts (CHF-T)	Catégorie de parts (SIA-A)	Catégorie de parts (SIA-T)
WKN :	A1JEEK	A1JEEL	A1J5U4	A1J5U5
Code ISIN :	LU0666480289	LU0666484190	LU0841179350	LU0841179863
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 1,10 % p.a.	jusqu'à 1,10 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	distribution	capitalisation
Devise :	CHF	CHF	EUR	EUR

	Catégorie de parts (SIA CHF-T)	Catégorie de parts (USD-A)	Catégorie de parts (USD-T)	Catégorie de parts (SIA USD-T)
WKN :	A1W66B	A1W66C	A1W66D	A1W66F
Code ISIN :	LU0985093136	LU0985093219	LU0985094027	LU0985094373
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,10 % p.a.	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 1,10 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	distribution	capitalisation	capitalisation
Devise :	CHF	USD	USD	USD

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Répartition géographique par pays d’Ethna-AKTIV

Répartition géographique par pays ¹⁾	
États-Unis d’Amérique	56,25 %
Allemagne	10,11 %
Suisse	5,60 %
France	4,98 %
Pays-Bas	3,87 %
Espagne	3,50 %
Luxembourg	2,60 %
Autriche	1,98 %
Irlande	1,74 %
Italie	1,47 %
Royaume-Uni	1,21 %
Belgique	0,99 %
Norvège	0,85 %
Finlande	0,76 %
Japon	0,47 %
Suède	0,25 %
Singapour	0,23 %
Portefeuille-titres	96,86 %
Contrats à terme	-1,23 %
Avoirs bancaires ²⁾	6,12 %
Solde des autres créances et engagements	-1,75 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Répartition sectorielle d’Ethna-AKTIV

6	Répartition sectorielle ¹⁾	
	Banques	17,86 %
	Services aux collectivités	9,33 %
	Emprunts d’État	9,24 %
	Assurances	6,69 %
	Logiciels et services	6,36 %
	Médias et divertissements	5,60 %
	Santé : équipements et services de santé	5,47 %
	Services financiers diversifiés	4,93 %
	Produits pharmaceutiques, biotechnologies et biosciences	4,13 %
	Energie	4,03 %
	Semi-conducteurs et machines pour la production de semi-conducteurs	3,49 %
	Commerce de gros et de détail	3,15 %
	Matières premières, auxiliaires et carburants	2,61 %
	Automobiles et pièces détachées	2,11 %
	Divers	2,11 %
	Alimentation, boissons et tabac	2,10 %
	Biens d’investissement	1,99 %
	Biens de consommation et habillement	1,59 %
	Transports	1,22 %
	Services à la consommation	0,71 %
	Vente au détail de produits alimentaires et de consommation de base	0,69 %
	Services de télécommunications	0,62 %
	Produits ménagers et de soin personnel	0,59 %
	Gestion et développement immobiliers	0,24 %
	Portefeuille-titres	96,86 %
	Contrats à terme	-1,23 %
	Avoirs bancaires ²⁾	6,12 %
	Solde des autres créances et engagements	-1,75 %
		100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Évolution des 3 derniers exercices

Catégorie de parts (A)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	1.201,62	9.112.839	-99.920,01	131,86
31.12.2023	1.165,40	8.232.190	-119.468,72	141,57
31.12.2024	1.158,58	7.722.312	-75.129,83	150,03

Catégorie de parts (T)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	493,81	3.558.354	-85.878,80	138,77
31.12.2023	477,71	3.203.878	-49.397,02	149,10
31.12.2024	424,09	2.682.352	-80.538,52	158,10

Catégorie de parts (R-A)*

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	5,29	60.367	158,97	87,65
31.12.2023	5,06	55.637	-406,76	91,02
31.12.2024	4,97	53.110	-236,47	93,61

Catégorie de parts (R-T)*

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	28,17	236.485	-6.435,80	119,12
31.12.2023	25,96	203.680	-4.008,40	127,47
31.12.2024	29,93	222.002	2.370,23	134,81

Catégorie de parts (CHF-A)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2022	4,51	40.207	-130,12	112,08	110,37 ¹⁾
31.12.2023	4,62	36.874	-359,72	125,33	116,36 ²⁾
31.12.2024	4,69	36.509	-38,25	128,44	120,63 ³⁾

Catégorie de parts (CHF-T)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2022	23,56	190.630	-2.602,43	123,61	121,72 ¹⁾
31.12.2023	60,64	438.380	31.617,46	138,32	128,42 ²⁾
31.12.2024	64,84	457.008	2.497,15	141,88	133,25 ³⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 0,9392 CHF

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Catégorie de parts (SIA-A)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	5,00	8.908	-1.069,34	560,81
31.12.2023	19,62	32.405	13.923,48	605,59
31.12.2024	23,53	36.498	2.532,33	644,82

Catégorie de parts (SIA-T)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	44,13	70.399	-64.856,27	626,88
31.12.2023	58,69	86.616	8.986,77	677,59
31.12.2024	82,26	114.059	19.370,10	721,20

8

Catégorie de parts (SIA CHF-T)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2022	118,87	223.169	71.033,64	532,66	524,51 ¹⁾
31.12.2023	191,17	318.647	55.680,67	599,96	557,00 ²⁾
31.12.2024	226,01	365.016	27.666,04	619,19	581,54 ³⁾

Catégorie de parts (USD-A)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire USD
31.12.2022	1,21	11.427	-16,53	105,46	112,47 ⁴⁾
31.12.2023	0,89	8.033	-368,94	111,02	123,28 ⁵⁾
31.12.2024	0,98	7.685	-48,28	126,87	132,21 ⁶⁾

Catégorie de parts (USD-T)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire USD
31.12.2022	10,53	93.207	-1.445,86	112,97	120,48 ⁴⁾
31.12.2023	8,86	74.442	-2.144,23	119,05	132,19 ⁵⁾
31.12.2024	9,50	69.745	-606,57	136,15	141,88 ⁶⁾

Catégorie de parts (SIA USD-T)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets En milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire USD
31.12.2022	3,29	5.961	-1.963,49	551,86	588,56 ⁴⁾
31.12.2023	7,36	12.584	3.945,46	584,59	649,13 ⁵⁾
31.12.2024	8,92	13.276	448,91	672,19	700,49 ⁶⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 0,9392 CHF

⁴⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 1,0665 USD

⁵⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 1,1104 USD

⁶⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 1,0421 USD

Composition de l'actif net du fonds

Ethna-AKTIV

Composition de l'actif net du fonds

au 31 décembre 2024

9

	EUR
Portefeuille-titres (coût d'acquisition : 1.862.876.604,74 EUR)	1.975.436.461,35
Avoirs bancaires ¹⁾	124.789.346,88
Intérêts à recevoir	19.992.069,12
Dividendes à recevoir	360.315,94
Créances sur vente de parts	1.022.518,71
Créances sur opérations sur titres	5.098.892,61
	2.126.699.604,61
Engagements au titre du rachat de parts	-7.764.834,22
Moins-values latentes sur contrats à terme	-24.973.356,69
Moins-values latentes sur contrats de change à terme	-47.433.029,40
Autres passifs ²⁾	-8.222.129,52
	-88.393.349,83
Actif net du fonds	2.038.306.254,78

¹⁾ Voir les Notes au rapport.

²⁾ Ce poste se compose essentiellement des commissions de gestion du fonds et des commissions de performance et de gestion.

Allocation aux catégories de parts

Catégorie de parts (A)	
Part de l'actif net du fonds	1.158.584.909,54 EUR
Parts en circulation	7.722.311,931
Valeur nette d'inventaire	150,03 EUR
Catégorie de parts (T)	
Part de l'actif net du fonds	424.085.990,02 EUR
Parts en circulation	2.682.352,271
Valeur nette d'inventaire	158,10 EUR
Catégorie de parts (R-A)*	
Part de l'actif net du fonds	4.971.549,41 EUR
Parts en circulation	53.109,590
Valeur nette d'inventaire	93,61 EUR
Catégorie de parts (R-T)*	
Part de l'actif net du fonds	29.928.281,17 EUR
Parts en circulation	222.001,568
Valeur nette d'inventaire	134,81 EUR
Catégorie de parts (CHF-A)	
Part de l'actif net du fonds	4.689.226,50 EUR
Parts en circulation	36.509,065
Valeur nette d'inventaire	128,44 EUR
Valeur nette d'inventaire	120,63 CHF ¹⁾
Catégorie de parts (CHF-T)	
Part de l'actif net du fonds	64.842.429,84 EUR
Parts en circulation	457.008,167
Valeur nette d'inventaire	141,88 EUR
Valeur nette d'inventaire	133,25 CHF ¹⁾
Catégorie de parts (SIA-A)	
Part de l'actif net du fonds	23.534.786,38 EUR
Parts en circulation	36.498,367
Valeur nette d'inventaire	644,82 EUR
Catégorie de parts (SIA-T)	
Part de l'actif net du fonds	82.259.541,48 EUR
Parts en circulation	114.058,898
Valeur nette d'inventaire	721,20 EUR
Catégorie de parts (SIA CHF-T)	
Part de l'actif net du fonds	226.014.415,65 EUR
Parts en circulation	365.016,216
Valeur nette d'inventaire	619,19 EUR
Valeur nette d'inventaire	581,54 CHF ¹⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 0,9392 CHF

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Catégorie de parts (USD-A)	
Part de l'actif net du fonds	975.037,63 EUR
Parts en circulation	7.685,477
Valeur nette d'inventaire	126,87 EUR
Valeur nette d'inventaire	132,21 USD ¹⁾

Catégorie de parts (USD-T)	
Part de l'actif net du fonds	9.495.932,04 EUR
Parts en circulation	69.745,379
Valeur nette d'inventaire	136,15 EUR
Valeur nette d'inventaire	141,88 USD ¹⁾

Catégorie de parts (SIA USD-T)	
Part de l'actif net du fonds	8.924.155,12 EUR
Parts en circulation	13.276,309
Valeur nette d'inventaire	672,19 EUR
Valeur nette d'inventaire	700,49 USD ¹⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 1,0421 USD

Variation de l'actif net du fonds

pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

	Total EUR	Catégorie de parts (A) EUR	Catégorie de parts (T) EUR	Catégorie de parts (R-A)* EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	2025991961,99	1165402160,91	477705550,16	5063997,33
Résultat net ordinaire	28.299.564,83	14.807.044,33	5.360.114,71	56.955,66
Péréquation des revenus et charges	244.194,06	126.564,08	288.776,10	-103,72
Entrées de fonds induites par la vente de parts	297.983.445,82	40.268.987,54	129.633.413,95	965.282,09
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-399.696.596,88	-115.398.817,91	-210.171.936,05	-1.201.748,25
Plus-values réalisées	277.187.872,66	151.223.189,50	60.239.312,11	712.063,20
Moins-values réalisées	-137.544.122,14	-69.884.018,15	-28.877.620,16	-354.801,04
Variation nette des plus-values latentes	-18.005.562,47	-7.923.744,86	-3.283.933,48	-38.099,45
Variation nette des moins-values latentes	-35.174.351,81	-19.231.096,21	-6.807.687,32	-79.682,40
Distribution	-980.151,28	-805.359,69	0,00	-152.314,01
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	2.038.306.254,78	1.158.584.909,54	424.085.990,02	4.971.549,41

12

	Catégorie de parts (R-T)* EUR	Catégorie de parts (CHF-A) EUR	Catégorie de parts (CHF-T) EUR	Catégorie de parts (SIA-A) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	25963337,19	4621587,51	60635917,81	19624263,37
Résultat net ordinaire	300.498,44	71.640,51	991.651,75	412.062,11
Péréquation des revenus et charges	9.315,67	-821,31	-15.147,18	6.436,65
Entrées de fonds induites par la vente de parts	13.789.263,41	349.618,04	9.270.217,29	8.141.425,62
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-11.419.033,54	-387.869,50	-6.773.062,41	-5.609.091,27
Plus-values réalisées	3.996.721,82	694.490,27	9.235.302,52	2.945.275,48
Moins-values réalisées	-1.991.965,91	-443.835,22	-5.700.319,75	-1.437.810,55
Variation nette des plus-values latentes	-144.044,75	-117.329,86	-1.496.707,23	-68.537,04
Variation nette des moins-values latentes	-575.811,16	-94.567,45	-1.305.422,96	-461.208,00
Distribution	0,00	-3.686,49	0,00	-18.029,99
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	29.928.281,17	4.689.226,50	64.842.429,84	23.534.786,38

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts (SIA CHF-T) EUR	Catégorie de parts (USD-A) EUR	Catégorie de parts (USD-T) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	58689687,63	191174260,35	891856,43	8862626,65
Résultat net ordinaire	1.347.120,44	4.737.931,43	8.669,87	85.961,68
Péréquation des revenus et charges	-35.579,74	-134.546,63	786,77	1.444,63
Entrées de fonds induites par la vente de parts	64.594.062,41	29.176.358,19	117.765,88	1.158.600,95
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-45.223.962,63	-1.510.320,53	-166.042,27	-1.765.173,21
Plus-values réalisées	13.179.564,27	30.861.350,09	265.390,78	2.140.262,32
Moins-values réalisées	-8.306.401,77	-18.719.040,39	-141.925,50	-996.486,92
Variation nette des plus-values latentes	-587.463,84	-4.667.663,95	2.438,16	169.492,50
Variation nette des moins-values latentes	-1.397.485,29	-4.903.912,91	-3.141,39	-160.796,56
Distribution	0,00	0,00	-761,10	0,00
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	82.259.541,48	226.014.415,65	975.037,63	9.495.932,04

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

	Catégorie de parts (SIA USD-T) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	7356716,65
Résultat net ordinaire	119.913,90
Péréquation des revenus et charges	-2.931,26
Entrées de fonds induites par la vente de parts	518.450,45
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-69.539,31
Plus-values réalisées	1.694.950,30
Moins-values réalisées	-689.896,78
Variation nette des plus-values latentes	150.031,33
Variation nette des moins-values latentes	-153.540,16
Distribution	0,00
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	8.924.155,12

Compte de résultat du fonds Ethna-AKTIV

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

	Total EUR	Catégorie de parts (A) EUR	Catégorie de parts (T) EUR	Catégorie de parts (R-A)* EUR
Revenus				
Dividendes	5.504.717,32	3.144.020,93	1.214.625,01	13.661,09
Intérêts sur les emprunts	55.098.576,74	31.423.721,47	12.133.654,22	136.168,09
Intérêts bancaires	5.328.178,71	3.044.991,57	1.191.983,03	13.253,46
Autres revenus	4.958.854,87	2.822.037,60	1.049.411,65	12.243,78
Péréquation des revenus	-1.742.730,46	-1.097.040,38	-1.192.022,47	-5.090,36
Total des revenus	69.147.597,18	39.337.731,19	14.397.651,44	170.236,06
Charges				
Charges d'intérêts	-352.075,29	-200.608,04	-77.878,49	-866,76
Commission de performance	-5.184.937,56	-3.300.296,49	-1.358.746,43	-1.715,42
Commission de gestion	-33.358.723,66	-20.040.573,02	-7.747.018,74	-107.363,22
Taxe d'abonnement	-1.036.742,45	-589.944,19	-226.973,11	-2.557,09
Frais de publication et de révision	-97.781,84	-55.816,05	-21.646,78	-241,76
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-49.632,65	-28.322,62	-10.985,08	-121,35
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-16.502,10	-9.233,17	-3.986,99	-65,08
Taxes nationales	-14.414,01	-8.239,81	-3.227,48	-35,77
Autres charges ¹⁾	-2.235.759,19	-1.268.129,77	-490.320,00	-5.508,03
Péréquation des charges	1.498.536,40	970.476,30	903.246,37	5.194,08
Total des charges	-40.848.032,35	-24.530.686,86	-9.037.536,73	-113.280,40
Résultat net ordinaire	28.299.564,83	14.807.044,33	5.360.114,71	56.955,66
Total des frais de transaction sur l'exercice ²⁾	1.052.372,46			
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾		1,87	1,87	2,27
Commission de performance exprimée en pourcentage ²⁾		0,28	0,30	0,03
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾		1,89	1,89	2,30
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)		1,87	1,87	2,27
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)		2,15	2,17	2,30
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)		0,28	0,30	0,03

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.²⁾ Voir les Notes au rapport.

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Compte de résultat

 pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

	Catégorie de parts (R-T)* EUR	Catégorie de parts (CHF-A) EUR	Catégorie de parts (CHF-T) EUR	Catégorie de parts (SIA-A) EUR
Revenus				
Dividendes	79.406,59	12.261,76	167.676,84	60.428,41
Intérêts sur les emprunts	798.798,20	122.722,71	1.683.080,64	609.529,57
Intérêts bancaires	75.712,57	11.889,14	161.395,07	57.372,06
Autres revenus	73.544,40	10.926,63	155.305,17	57.682,66
Péréquation des revenus	-9.764,84	1673,62	37.053,06	12.192,90
Total des revenus	1.017.696,92	159.473,86	2.204.510,78	797.205,60
Charges				
Charges d'intérêts	-5.080,94	-790,01	-10.753,40	-3.863,57
Commission de performance	-34.334,76	0,00	0,00	-73.345,76
Commission de gestion	-628.070,44	-78.285,67	-1.072.394,93	-250.767,24
Taxe d'abonnement	-15.374,71	-2.318,66	-31.862,41	-12.215,78
Frais de publication et de révision	-1.423,68	-217,41	-2.957,07	-1.078,99
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-716,97	-109,06	-1.503,43	-550,95
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-284,08	-71,09	-565,29	-153,27
Taxes nationales	-206,67	-31,81	-429,37	-153,42
Autres charges ¹⁾	-32.155,40	-5.157,33	-70.487,25	-24.384,96
Péréquation des charges	449,17	-852,31	-21.905,88	-18.629,55
Total des charges	-717.198,48	-87.833,35	-1.212.859,03	-385.143,49
Résultat net ordinaire	300.498,44	71.640,51	991.651,75	412.062,11
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	2,28	1,88	1,88	1,28
Commission de performance exprimée en pourcentage ²⁾	0,12	-	-	0,32
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	2,30	1,90	1,90	1,30
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)	2,28	1,88	1,88	1,28
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)	2,40	1,88	1,88	1,60
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)	0,12	-	-	0,32

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts (SIA CHF-T) EUR	Catégorie de parts (USD-A) EUR	Catégorie de parts (USD-T) EUR
Revenus				
Dividendes	195.884,88	567.732,24	2.666,16	24.847,11
Intérêts sur les emprunts	1.995.063,70	5.706.172,40	26.798,45	248.084,97
Intérêts bancaires	183.138,84	541.579,47	2.546,94	23.841,01
Autres revenus	192.152,57	541.340,46	2.471,57	22.492,19
Péréquation des revenus	220.914,51	290.138,21	-2.812,46	-10.932,51
Total des revenus	2.787.154,50	7.646.962,78	31.670,66	308.332,77
Charges				
Charges d'intérêts	-12.548,83	-36.553,71	-170,63	-1.586,48
Commission de performance	-299.053,58	0,00	-6.064,03	-56.159,48
Commission de gestion	-818.930,08	-2.351.374,92	-17.068,94	-158.252,77
Taxe d'abonnement	-37.911,85	-108.331,77	-506,85	-4.630,78
Frais de publication et de révision	-3.527,91	-10.001,32	-47,32	-441,21
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-1.906,70	-4.976,51	-24,38	-223,26
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-523,16	-1.438,04	-19,71	-102,90
Taxes nationales	-526,56	-1.436,06	-6,91	-64,55
Autres charges ¹⁾	-79.770,62	-239.327,44	-1.117,71	-10.397,54
Péréquation des charges	-185.334,77	-155.591,58	2.025,69	9.487,88
Total des charges	-1.440.034,06	-2.909.031,35	-23.000,79	-222.371,09
Résultat net ordinaire	1.347.120,44	4.737.931,43	8.669,87	85.961,68
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	1,27	1,27	1,88	1,88
Commission de performance exprimée en pourcentage ²⁾	0,40	-	0,61	0,61
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	1,29	1,30	1,90	1,90
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)	1,27	1,27	1,88	1,88
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)	1,67	1,27	2,49	2,49
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)	0,40	-	0,61	0,61

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

	Catégorie de parts (SIA USD-T) EUR
Revenus	
Dividendes	21.506,30
Intérêts sur les emprunts	214.782,32
Intérêts bancaires	20.475,55
Autres revenus	19.246,19
Péréquation des revenus	12.960,26
Total des revenus	288.970,62
Charges	
Charges d'intérêts	-1.374,43
Commission de performance	-55.221,61
Commission de gestion	-88.623,69
Taxe d'abonnement	-4.115,25
Frais de publication et de révision	-382,34
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-192,34
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-59,32
Taxes nationales	-55,60
Autres charges ¹⁾	-9.003,14
Péréquation des charges	-10.029,00
Total des charges	-169.056,72
Résultat net ordinaire	119.913,90
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	1,28
Commission de performance exprimée en pourcentage ²⁾	0,69
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	1,30
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)	1,28
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)	1,97
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)	0,69

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Performance exprimée en pourcentage*

État : 31.12.2024

Fonds	ISIN WKN	Devise des catégories de parts	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
Ethna-AKTIV (A) depuis le 15.02.2002	LU0136412771 764930	EUR	1,63 %	6,05 %	6,49 %	16,88 %
Ethna-AKTIV (CHF-A) depuis le 04.10.2012	LU0666480289 A1JEEK	CHF	0,06 %	3,76 %	1,96 %	7,78 %
Ethna-AKTIV (CHF-T) depuis le 30.09.2011	LU0666484190 A1JEEL	CHF	0,07 %	3,77 %	1,95 %	7,94 %
Ethna-AKTIV (R-A) depuis le 28.11.2012	LU0564177706 A1CV36	EUR	1,49 %	5,92 %	5,51 %	12,33 %
Ethna-AKTIV (R-T) depuis le 25.04.2012	LU0564184074 A1CVQR	EUR	1,47 %	5,76 %	5,34 %	12,30 %
Ethna-AKTIV (SIA-A) depuis le 04.04.2013	LU0841179350 A1J5U4	EUR	1,88 %	6,56 %	8,27 %	24,35 %
Ethna-AKTIV (SIA CHF-T) depuis le 04.11.2014	LU0985093136 A1W66B	CHF	0,57 %	4,41 %	3,90 %	14,40 %
Ethna-AKTIV (SIA-T) depuis le 20.11.2012	LU0841179863 A1J5U5	EUR	1,89 %	6,44 %	8,17 %	23,64 %
Ethna-AKTIV (SIA USD-T) depuis le 15.01.2015	LU0985094373 A1W66F	USD	2,66 %	7,91 %	13,72 %	---
Ethna-AKTIV (T) depuis le 16.07.2009	LU0431139764 A0X8U6	EUR	1,62 %	6,04 %	6,47 %	16,84 %
Ethna-AKTIV (USD-A) depuis le 21.07.2014	LU0985093219 A1W66C	USD	2,34 %	7,33 %	11,48 %	33,85 %
Ethna-AKTIV (USD-T) depuis le 31.03.2014	LU0985094027 A1W66D	USD	2,36 %	7,33 %	11,81 %	34,87 %

* Sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI et directive « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » de l'AMAS du 16 mai 2008 (dans sa version du 5 août 2021)).

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

Variation du nombre de parts en circulation

	Catégorie de parts (A) Volume	Catégorie de parts (T) Volume	Catégorie de parts (R-A)* Volume	Catégorie de parts (R-T)* Volume
Parts en circulation en début d'exercice	8.232.189,525	3.203.877,731	55.637,101	203.679,703
Parts émises	272.033,537	828.301,698	10.415,009	103.967,784
Parts rachetées	-781.911,131	-1.349.827,158	-12.942,520	-85.645,919
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	7.722.311,931	2.682.352,271	53.109,590	222.001,568

	Catégorie de parts (CHF-A) Volume	Catégorie de parts (CHF-T) Volume	Catégorie de parts (SIA-A) Volume	Catégorie de parts (SIA-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	36.874,473	438.379,699	32.405,398	86.615,869
Parts émises	2.694,768	66.841,207	12.964,390	90.725,916
Parts rachetées	-3.060,176	-48.212,739	-8.871,421	-63.282,887
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	36.509,065	457.008,167	36.498,367	114.058,898

	Catégorie de parts (SIA CHF-T) Volume	Catégorie de parts (USD-A) Volume	Catégorie de parts (USD-T) Volume	Catégorie de parts (SIA USD-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	318.646,997	8.033,121	74.441,961	12.584,309
Parts émises	48.859,403	988,776	9.092,340	802,000
Parts rachetées	-2.490,184	-1.336,420	-13.788,922	-110,000
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	365.016,216	7.685,477	69.745,379	13.276,309

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Composition de l'actif d'Ethna-AKTIV

au 31 décembre 2024

Composition de l'actif au 31 décembre 2024

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Actions, droits et bons de jouissance								
Valeurs mobilières négociées en Bourse								
Allemagne								
DE000CBK1001	Commerzbank AG	EUR	3.000.000	0	3.000.000	15,5150	46.545.000,00	2,28
							46.545.000,00	2,28
États-Unis d'Amérique								
US0028241000	Abbott Laboratories	USD	127.000	47.000	80.000	114,9900	8.827.559,74	0,43
US00287Y1091	AbbVie Inc.	USD	0	26.000	47.000	178,0100	8.028.471,36	0,39
US0079031078	Advanced Micro Devices Inc.	USD	77.000	9.000	87.000	125,1900	10.451.520,97	0,51
US02079K3059	Alphabet Inc.	USD	262.000	160.000	262.000	192,7600	48.462.834,66	2,38
US0231351067	Amazon.com Inc.	USD	227.000	143.000	227.000	223,7500	48.739.324,44	2,39
US0268747849	American International Group Inc.	USD	169.000	0	169.000	73,0000	11.838.595,14	0,58
US0311621009	Amgen Inc.	USD	0	0	30.000	262,6500	7.561.174,55	0,37
US0382221051	Applied Materials Inc.	USD	16.000	123.000	38.000	166,8300	6.083.427,69	0,30
US09290D1019	BlackRock Inc.	USD	14.000	0	14.000	1.044,1800	14.027.943,58	0,69
US09857L1089	Booking Holdings Inc.	USD	0	900	3.000	5.037,3900	14.501.650,51	0,71
US1273871087	Cadence Design Systems Inc.	USD	16.000	0	16.000	305,0300	4.683.312,54	0,23
US1491231015	Caterpillar Inc.	USD	7.000	18.000	52.000	364,8600	18.206.237,41	0,89
US22788C1053	Crowdstrike Holdings Inc	USD	49.000	13.000	36.000	354,9900	12.263.352,85	0,60
US28176E1082	Edwards Lifesciences Corporation	USD	189.000	125.000	124.000	75,6500	9.001.631,32	0,44
US30231G1022	Exxon Mobil Corporation	USD	34.000	38.000	90.000	106,4800	9.196.046,44	0,45
US31428X1063	Fedex Corporation	USD	33.000	11.000	55.000	280,3600	14.796.852,51	0,73
US3377381088	Fiserv Inc.	USD	0	46.000	90.000	207,9500	17.959.408,89	0,88
US35671D8570	Freeport-McMoRan Inc.	USD	360.000	0	360.000	38,8600	13.424.431,44	0,66
US3755581036	Gilead Sciences Inc.	USD	109.000	127.000	109.000	94,1100	9.843.575,47	0,48
US42809H1077	Hess Corporation	USD	34.000	0	34.000	130,5800	4.260.358,89	0,21
US4523271090	Illumina Inc.	USD	60.000	0	60.000	135,2700	7.788.312,06	0,38
US4592001014	International Business Machines Corporation	USD	101.000	59.000	42.000	222,7800	8.978.754,44	0,44
US46266C1053	IQVIA Holdings Inc.	USD	43.000	0	43.000	199,3900	8.227.396,60	0,40
US46625H1005	JPMorgan Chase & Co.	USD	85.000	30.000	98.000	241,1700	22.679.838,79	1,11
US58155Q1031	McKesson Corporation	USD	21.000	7.000	14.000	576,6400	7.746.818,92	0,38
US58933Y1055	Merck & Co. Inc.	USD	0	24.000	74.500	99,7000	7.127.578,93	0,35
US30303M1027	Meta Platforms Inc.	USD	45.000	64.000	45.000	599,8100	25.901.017,18	1,27
US5949181045	Microsoft Corporation	USD	166.000	88.000	143.000	430,5300	59.078.581,71	2,90
US65339F1012	NextEra Energy Inc.	USD	112.000	0	112.000	72,1100	7.750.043,18	0,38
US6541061031	NIKE Inc.	USD	62.000	0	107.000	76,4200	7.846.598,22	0,38
US67066G1040	NVIDIA Corporation	USD	538.000	161.000	415.000	137,0100	54.562.086,17	2,68

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2024

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
États-Unis d'Amérique (suite)								
US70450Y1038	PayPal Holdings Inc.	USD	117.000	0	117.000	86,8600	9.752.058,34	0,48
US7134481081	PepsiCo Inc.	USD	85.000	0	85.000	152,8900	12.470.636,22	0,61
US7170811035	Pfizer Inc.	USD	0	0	363.000	26,6200	9.272.680,17	0,45
US79466L3024	Salesforce Inc.	USD	31.000	54.000	38.000	338,4500	12.341.521,93	0,61
US81762P1021	ServiceNow Inc.	USD	17.000	13.000	4.000	1.081,4600	4.151.079,55	0,20
US8636671013	Stryker Corporation	USD	26.000	19.000	22.000	367,1100	7.750.139,14	0,38
US8716071076	Synopsys Inc.	USD	20.000	0	20.000	490,9100	9.421.552,63	0,46
US5184391044	The Estée Lauder Companies Inc.	USD	65.000	80.000	65.000	74,6200	4.654.351,79	0,23
US7427181091	The Procter & Gamble Co.	USD	20.000	39.000	45.000	169,5300	7.320.650,61	0,36
US8425871071	The Southern Co.	USD	106.000	0	106.000	83,1400	8.456.808,37	0,41
US8835561023	Thermo Fisher Scientific Inc.	USD	16.000	16.100	16.000	526,0700	8.077.075,14	0,40
US8725901040	T-Mobile US Inc.	USD	84.000	25.000	59.000	223,0200	12.626.600,13	0,62
US91913Y1001	Valero Energy Corporation	USD	17.000	22.000	65.000	119,5800	7.458.689,19	0,37
US92826C8394	VISA Inc.	USD	12.000	18.000	55.000	318,6600	16.818.251,61	0,83
US9311421039	Walmart Inc.	USD	174.500	43.500	161.000	91,6600	14.161.078,59	0,69
US88579Y1010	3M Co.	USD	179.000	0	179.000	130,1800	22.360.829,10	1,10
							676.938.739,11	33,19
Valeurs mobilières négociées en Bourse							723.483.739,11	35,47
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés								
Allemagne								
DE000A12UK08	Mountain Alliance	EUR	0	0	625.000	2,7400	1.712.500,00	0,08
							1.712.500,00	0,08
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés							1.712.500,00	0,08
Valeurs mobilières non cotées								
Luxembourg								
LU1333070875	JAB Consumer Partners SCA SICAR - Global Consumer Brands	USD	0	9.284	34.534	1.299,6400	43.068.812,61	2,11
							43.068.812,61	2,11
Valeurs mobilières non cotées							43.068.812,61	2,11
Actions, droits et bons de jouissance							768.265.051,72	37,66
Obligations								
Valeurs mobilières négociées en Bourse								
EUR								
XS2540585564	4,125 % AB Electrolux EMTN Reg.S. v.22(2026)		0	0	5.000.000	101,8570	5.092.850,00	0,25
XS2598746290	4,500 % Anglo American Capital Plc. EMTN Reg.S. v.23(2028)		0	0	7.000.000	104,7720	7.334.040,00	0,36
FR001400L4V8	4,875 % Ayvens S.A. EMTN Reg.S. v.23(2028)		0	5.000.000	10.000.000	105,3820	10.538.200,00	0,52
FR001400GGZ0	4,125 % Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. [BFCM] EMTN Reg.S. v.23(2029)		0	0	30.000.000	104,0310	31.209.300,00	1,53
BE0390161272	3,632 % bpost S.A. Reg.S. v.24(2034)		10.000.000	0	10.000.000	100,2770	10.027.700,00	0,49
DE000BU22015	2,800 % République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.23(2025)		70.000.000	5.000.000	65.000.000	100,1320	65.085.800,00	3,19
DE000BU22007	2,500 % République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.23(2025)		100.000.000	50.000.000	50.000.000	99,9930	49.996.500,00	2,45

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2024

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
EUR (suite)							
DE000BU2Z031	2,600 % République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.24(2034)	1.000.000	0	1.000.000	101,8310	1.018.310,00	0,05
XS2592240712	4,875 % De Volksbank NV Reg.S. Green Bond v.23(2030)	0	0	10.000.000	106,4010	10.640.100,00	0,52
FR001400QR62	4,125 % Electricité de France S.A. (E.D.F.) EMTN Reg.S. Green Bond v.24(2031)	11.000.000	1.000.000	10.000.000	103,9610	10.396.100,00	0,51
FR001400D6N0	4,375 % Electricité de France S.A. (E.D.F.) EMTN Reg.S. v.22(2029)	0	0	10.000.000	105,1550	10.515.500,00	0,52
XS2579293536	4,000 % EnBW International Finance BV EMTN Reg.S. v.23(2035)	10.000.000	0	10.000.000	102,6920	10.269.200,00	0,50
XS2756342122	3,915 % Eurogrid GmbH EMTN Reg.S. Green Bond v.24(2034)	10.000.000	0	10.000.000	103,2380	10.323.800,00	0,51
XS2606264005	4,000 % Fortum Oyj EMTN Reg.S. v.23(2028)	0	0	10.000.000	103,2370	10.323.700,00	0,51
XS2811096267	4,154 % Glencore Capital Finance DAC EMTN Reg.S. v.24(2031)	20.000.000	0	20.000.000	103,4160	20.683.200,00	1,01
DE000A3515S3	4,375 % Hamburger Sparkasse AG Reg.S. v.23(2029)	0	5.000.000	5.000.000	105,5780	5.278.900,00	0,26
XS2804483381	3,805 % Intesa Sanpaolo S.p.A. Reg.S. FRN v.24(2027)	10.000.000	0	10.000.000	100,3480	10.034.800,00	0,49
XS2791972248	3,761 % JPMorgan Chase & Co. EMTN Reg.S. Fix-to-Float v.24(2034)	5.000.000	0	5.000.000	102,1180	5.105.900,00	0,25
FR001400OM10	3,375 % Kering S.A. EMTN Reg.S. v.24(2032)	10.000.000	0	10.000.000	99,2940	9.929.400,00	0,49
XS2826712551	3,750 % Koninklijke Philips NV EMTN Reg.S. v.24(2032)	10.000.000	0	10.000.000	102,1330	10.213.300,00	0,50
BE6351290216	3,875 % Lonza Finance International NV EMTN Reg.S. v.24(2036)	10.000.000	0	10.000.000	102,3500	10.235.000,00	0,50
XS2679904685	4,231 % LSEG Netherlands BV EMTN Reg.S. v.23(2030)	0	0	5.000.000	105,9620	5.298.100,00	0,26
XS2607040958	4,250 % National Gas Transmission Plc. EMTN Reg.S. v.23(2030)	0	0	5.000.000	103,8510	5.192.550,00	0,25
XS2894931588	4,061 % National Grid North America Inc. EMTN Reg.S. Green Bond v.24(2036)	10.000.000	0	10.000.000	102,5830	10.258.300,00	0,50
XS2676816940	4,375 % Nordea Bank Abp EMTN Reg.S. Fix-to-Float v.23(2026)	0	0	5.000.000	100,9850	5.049.250,00	0,25
XS2886118236	3,750 % OMV AG EMTN Reg.S. v.24(2036)	30.000.000	0	30.000.000	99,7780	29.933.400,00	1,47
CH1251998238	4,840 % Raiffeisen Schweiz Genossenschaft EMTN v.23(2028)	0	0	30.000.000	106,0490	31.814.700,00	1,56
XS2584685387	4,125 % RWE AG EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2035)	5.000.000	0	5.000.000	103,4380	5.171.900,00	0,25
ES00000127G9	2,150 % Espagne Reg.S. v.15(2025)	25.000.000	0	25.000.000	99,8530	24.963.250,00	1,22
ES0000012L78	3,550 % Espagne Reg.S. v.23(2033)	20.000.000	0	20.000.000	104,3830	20.876.600,00	1,02
ES0000012M85	3,250 % Espagne Reg.S. v.24(2034)	25.000.000	0	25.000.000	101,7160	25.429.000,00	1,25
ES0000012M93	4,000 % Espagne Reg.S. v.24(2054)	10.000.000	9.900.000	100.000	104,9790	104.979,00	0,01

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2024

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
EUR (suite)							
AT000B122155	4,750 % Volksbank Wien AG EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2027)	0	0	10.000.000	103,7480	10.374.800,00	0,51
XS2604697891	3,875 % Volkswagen International Finance NV- EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2026)	0	0	11.100.000	100,9560	11.206.116,00	0,55
XS2491738352	3,125 % Volkswagen International Finance NV- Reg.S. Green Bond v.22(2025)	0	0	11.200.000	100,0060	11.200.672,00	0,55
CH1290222392	4,467 % Zürcher Kantonalbank Reg.S. Fix-to-Float v.23(2027)	0	0	20.000.000	102,6260	20.525.200,00	1,01
CH1266847149	4,156 % Zürcher Kantonalbank Reg.S. Fix-to-Float v.23(2029)	0	0	30.000.000	103,9770	31.193.100,00	1,53
XS2626289222	4,875 % 3i Group Plc. Reg.S. v.23(2029)	0	10.000.000	5.000.000	107,0890	5.354.450,00	0,26
						568.197.967,00	27,86
USD							
US00084DBF69	5,515 % ABN AMRO Bank NV 144A Fix-to-Float v.24(2035)	10.000.000	0	10.000.000	97,6140	9.367.047,31	0,46
US59562VAP22	5,950 % Berkshire Hathaway Energy Co. v.07(2037)	25.000.000	0	25.000.000	103,2800	24.776.892,81	1,22
US10373QCA67	5,227 % BP Capital Markets America Inc. v.24(2034)	10.000.000	0	10.000.000	98,3270	9.435.466,85	0,46
US03073EAY14	5,150 % Cencora Inc. v.24(2035)	10.000.000	0	10.000.000	97,5130	9.357.355,34	0,46
US171239AK24	5,000 % Chubb INA Holdings LLC v.24(2034)	10.000.000	0	10.000.000	98,5930	9.460.992,23	0,46
US036752BE23	5,700 % Elevance Health Inc. v.24(2055)	100.000	0	100.000	96,6770	92.771,33	0,00
US31847RAJ14	5,450 % First American Financial Corporation v.24(2034)	5.000.000	0	5.000.000	96,3790	4.624.268,30	0,23
US337738BN72	5,150 % Fiserv Inc. v.24(2034)	15.000.000	0	15.000.000	97,6580	14.056.904,33	0,69
US37959EAC66	5,850 % Globe Life Inc. v.24(2034)	10.000.000	0	10.000.000	100,4770	9.641.781,02	0,47
US449276AE42	4,900 % IBM International Capital Pte Ltd. v.24(2034)	5.000.000	0	5.000.000	97,1000	4.658.861,91	0,23
US615369BA23	5,000 % Moody's Corporation v.24(2034)	10.000.000	0	10.000.000	97,8120	9.386.047,40	0,46
US91324PAR38	5,800 % UnitedHealth Group Inc. v.06(2036)	20.000.000	0	20.000.000	102,8190	19.733.039,06	0,97
US91324PFJ66	5,150 % UnitedHealth Group Inc. v.24(2034)	20.000.000	0	20.000.000	98,6140	18.926.014,78	0,93
US912810TW80	4,750 % États-Unis d'Amérique v.23(2043)	45.000.000	49.000.000	1.000.000	98,2813	943.107,67	0,05
						144.460.550,34	7,09
Valeurs mobilières négociées en Bourse						712.658.517,34	34,95
Nouvelles émissions dont la négociation en bourse est prévue							
EUR							
XS2957380228	3,125 % Johnson Controls International Plc. v.24(2033)	5.000.000	0	5.000.000	97,7600	4.888.000,00	0,24
CH1353015048	3,852 % Raiffeisen Schweiz Genossenschaft Reg.S. Fix- to-Float v.24(2032)	30.000.000	0	30.000.000	101,9560	30.586.800,00	1,50
						35.474.800,00	1,74
Nouvelles émissions dont la négociation en bourse est prévue						35.474.800,00	1,74

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2024

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés							
EUR							
XS2621007660	4,125 % Booking Holdings Inc. v.23(2033)	5.000.000	0	5.000.000	105,2610	5.263.050,00	0,26
XS2660380622	4,125 % DekaBank Deutsche Girozentrale EMTN Reg.S. v.23(2028)	0	0	5.000.000	104,1170	5.205.850,00	0,26
DE000A383BH3	10,000 % Groß & Partner Grundstücksentwicklungsgesellschaft mbH v.24(2028)	5.000.000	0	5.000.000	96,0000	4.800.000,00	0,24
XS2896353781	3,750 % Kerry Group Financial Services EMTN Reg.S. v.24(2036)	10.000.000	0	10.000.000	100,8320	10.083.200,00	0,49
DE000A255D05	7,500 % KSLK Trust GmbH v.19(2025)	0	295.000	3.705.000	5,1000	188.955,00	0,01
DE000A4AHM72	15,000 % KSLK Trust GmbH v.24(2029)	700.000	0	700.000	93,5000	654.500,00	0,03
XS2679898184	4,875 % REWE International Finance B.V. Sustainability Linked Bond v.23(2030)	0	10.000.000	10.000.000	107,3480	10.734.800,00	0,53
XS2644417227	4,500 % Santander Consumer Bank AG EMTN Reg.S. v.23(2026)	0	0	10.000.000	102,5110	10.251.100,00	0,50
DE000A3LHK72	4,000 % TRATON Finance Luxembourg S.A. EMTN Reg.S. v.23(2025)	0	5.000.000	10.000.000	100,5660	10.056.600,00	0,49
						57.238.055,00	2,81
USD							
US00287YAR09	4,500 % AbbVie Inc. v.15(2035)	5.000.000	0	5.000.000	93,4610	4.484.262,55	0,22
US00108WAT71	5,700 % AEP Texas Inc. v.24(2034)	10.000.000	0	10.000.000	100,4970	9.643.700,22	0,47
US00973RAP82	5,800 % Aker BP ASA 144A v.24(2054)	20.000.000	0	20.000.000	90,5880	17.385.663,56	0,85
US03718NAC02	6,250 % Antofagasta Plc. 144A v.24(2034)	7.000.000	0	7.000.000	101,7140	6.832.338,55	0,34
US04685A3Z27	5,526 % Athene Global Funding 144A v.24(2031)	20.000.000	0	20.000.000	99,9950	19.191.056,52	0,94
US05571AAY10	5,936 % BPCE S.A. 144A Fix-to-Float v.24(2035)	20.000.000	0	20.000.000	99,1330	19.025.621,34	0,93
US114259AY07	6,415 % Brooklyn Union Gas Co., The v.24(2054)	20.000.000	0	20.000.000	103,7420	19.910.181,36	0,98
US114259AX24	6,388 % Brooklyn Union Gas Co., The 144A v.23(2033)	15.000.000	0	15.000.000	104,3580	15.021.303,14	0,74
US14149YBS63	5,350 % Cardinal Health Inc. v.24(2034)	5.000.000	0	5.000.000	97,8370	4.694.223,20	0,23
US191098AP76	5,450 % Coca-Cola Bottling Co. Consolidated v.24(2034)	10.000.000	0	10.000.000	100,5670	9.650.417,43	0,47
US20030NAF87	5,650 % Comcast Corporation v.05(2035)	10.000.000	0	10.000.000	102,0110	9.788.983,78	0,48
US20826FBM77	5,500 % ConocoPhillips Company v.24(2055)	5.000.000	0	5.000.000	95,3480	4.574.800,88	0,22
US268317AZ75	5,950 % Electricité de France S.A. (E.D.F.) 144A v.24(2034)	10.000.000	0	10.000.000	101,8570	9.774.205,93	0,48
US42218SAL25	5,450 % Health Care Service Corporation 144A v.24(2034)	20.000.000	0	20.000.000	99,7490	19.143.844,16	0,94
US46115HBZ91	6,625 % Intesa Sanpaolo S.p.A. 144A v.23(2033)	20.000.000	0	20.000.000	104,2070	19.999.424,24	0,98
US46647PEH55	5,766 % JPMorgan Chase & Co. Fix-to-Float v.24(2035)	40.000.000	0	40.000.000	102,3290	39.277.996,35	1,93

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2024

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
USD (suite)								
US59217GFS30	5,050 %	Metropolitan Life Global Funding I 144A v.24(2034)	20.000.000	0	20.000.000	97,9080	18.790.519,14	0,92
US64952WFE84	5,000 %	New York Life Global Funding 144A v.24(2034)	20.000.000	0	20.000.000	98,6040	18.924.095,58	0,93
US649840CW32	5,300 %	New York State Electric & Gas Corporation 144A Green Bond v.24(2034)	10.000.000	0	10.000.000	98,4410	9.446.406,30	0,46
US66815L2S71	5,160 %	Northwestern Mutual Global Funding 144A v.24(2031)	20.000.000	0	20.000.000	100,0430	19.200.268,69	0,94
US67080LAD73	5,850 %	Nuveen LLC 144A v.24(2034)	20.000.000	0	20.000.000	101,0080	19.385.471,64	0,95
USJ6355LAD31	5,302 %	Panasonic Holdings Corporation Reg.S. v.24(2034)	10.000.000	0	10.000.000	99,3400	9.532.674,41	0,47
US749983AA01	5,875 %	RWE Finance US LLC 144A Green Bond v.24(2034)	20.000.000	0	20.000.000	100,0760	19.206.602,05	0,94
US927804GR96	5,050 %	Virginia Electric & Power Co. v.24(2034)	20.000.000	0	20.000.000	97,4430	18.701.276,27	0,92
							361.585.337,29	17,73
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés							418.823.392,29	20,54
Nouvelles émissions dont la négociation sur un marché organisé est prévue EUR								
XS2776512035	3,750 %	Booking Holdings Inc. v.24(2036)	10.000.000	0	10.000.000	101,6610	10.166.100,00	0,50
XS2909746401	3,550 %	Comcast Corporation v.24(2036)	30.000.000	0	30.000.000	100,1620	30.048.600,00	1,47
							40.214.700,00	1,97
Nouvelles émissions dont la négociation sur un marché organisé est prévue							40.214.700,00	1,97
Obligations							1.207.171.409,63	59,20
Portefeuille-titres							1.975.436.461,35	96,86
Contrats à terme								
Positions longues								
USD								
CBT 20YR US Long Bond Future Mars 2025			4.750	0	4.750		-25.194.964,49	-1,24
E-Mini S&P 500 Index Future Mars 2025			500	0	500		221.607,80	0,01
							-24.973.356,69	-1,23
Positions longues							-24.973.356,69	-1,23
Contrats à terme							-24.973.356,69	-1,23
Avoirs bancaires - Compte courant ²⁾							124.789.346,88	6,12
Solde des autres créances et engagements							-36.946.196,76	-1,75
Actif net du fonds en EUR							2.038.306.254,78	100,00

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2024 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	286.589.000,00	306.724.218,02	15,05
USD/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	20.800.000,00	19.889.612,63	0,98
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	7.023.000,00	7.516.423,10	0,37
EUR/USD	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	835.498.000,00	797.470.477,15	39,12
EUR/USD	J.P. Morgan SE	Devises vendues	455.000.000,00	436.101.194,49	21,40

Contrats à terme

26

	Volume	Engagements EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Positions longues			
USD			
CBT 20YR US Long Bond Future Mars 2025	4.750	516.347.699,36	25,33
E-Mini S&P 500 Index Future Mars 2025	500	144.587.851,45	7,09
		660.935.550,81	32,42
Positions longues		660.935.550,81	32,42
Contrats à terme		660.935.550,81	32,42

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Taux de change

À des fins d'évaluation, la valeur des actifs libellés en devise étrangère est convertie en euros sur la base des taux de change suivants au 31 décembre 2024*.

Livre sterling	GBP	1	0,8282
Franc suisse	CHF	1	0,9392
Dollar US	USD	1	1,0421

* Le dernier jour d'évaluation de l'exercice 2024 était le 30 décembre 2024. C'est pourquoi les taux de change du 30 décembre 2024 ont été utilisés pour la conversion des actifs libellés dans une devise étrangère.



1.) Généralités

Le fonds commun de placement Ethna-AKTIV est géré par ETHENEA Independent Investors S.A. conformément au règlement de gestion du fonds. Le règlement de gestion est entré en vigueur pour la première fois le 28 janvier 2002. Le règlement de gestion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et un renvoi au dépôt a été publié le 2 mars 2002 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (le « Mémorial »). Le 1er juin 2016, le Mémorial a été remplacé par une nouvelle plateforme d'information du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA »). Le règlement de gestion a été modifié pour la dernière fois le 1er janvier 2020 et a été publié dans le RESA.

Ethna-AKTIV est un Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois constitué pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds sans compartiments conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur (la « Loi du 17 décembre 2010 »).

La Société de gestion du fonds est ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010. Les modifications des statuts de la Société de gestion ont pris effet au 22 décembre 2023 et ont été publiées au Mémorial le 22 janvier 2024. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427. Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Le présent rapport annuel est établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des rapports annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net du fonds est libellé en euros (EUR) (la « Devise de référence »).
2. La valeur d'une part (« valeur nette d'inventaire ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories de parts émises ultérieurement (« Devise des catégories de parts »).
3. La valeur nette d'inventaire est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième. La Société de gestion peut déroger à cette règle pour le fonds, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire doit être calculée au moins deux fois par mois.

La Société de gestion peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 3. Par conséquent, les investisseurs ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion de parts sur la base d'une valeur nette d'inventaire calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.

4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs du fonds, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du fonds »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre de parts du fonds en circulation ce jour d'évaluation.
5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif du fonds doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans le règlement de gestion, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du fonds est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

- a) les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds. Dans le cas de titres, d'instruments du marché monétaire, d'instruments financiers dérivés (« dérivés ») et autres investissements admis à la cote officielle de différentes bourses de valeurs, celle présentant la liquidité la plus élevée fait office de référence.

29

- b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

- c) les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.
- d) les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.
- e) si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).
- f) les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.
- g) les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.

h) la valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds sont convertis dans la devise du fonds au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

L'actif net du fonds est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses investisseurs.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories de parts ont été créées au sein du fonds, le calcul de la valeur nette d'inventaire y afférent est effectué séparément pour chaque catégorie de parts conformément aux critères cités ci-dessus.

30 7. Dans le cadre des transactions sur des produits dérivés cotés en Bourse, le fonds est tenu, aux fins de couverture des risques, de produire ou de conserver des sûretés sous forme d'avoirs bancaires ou de valeurs mobilières. Les sûretés constituées ou maintenues sous forme d'avoirs bancaires représentent :

AEMF - Marge initiale / Marge de variation à la fin de l'exercice (le 31 décembre 2024) :

Dénomination	Contrepartie	Marge initiale	Marge de variation
Ethna-AKTIV	DZ PRIVATBANK S.A.	25.180.697,76 USD	24.463.797,51 USD

Dénomination	Contrepartie	Marge de variation de gré à gré
Ethna-AKTIV	DZ PRIVATBANK S.A.	24.390.000 CHF
Ethna-AKTIV	JP MORGAN SE	24.270.000 EUR

Les tableaux publiés dans le présent rapport peuvent présenter, pour des raisons mathématiques, des différences d'arrondis de plus ou moins un nombre entier (devise, pourcentage, etc.).

3.) Fiscalité

Fiscalité du fonds

Du point de vue des autorités fiscales luxembourgeoises, le fonds, en sa qualité de fonds de placement, est dépourvu de la personnalité juridique et fiscalement transparent.

Le fonds n'est assujéti au Grand-Duché de Luxembourg à aucun impôt sur les revenus et bénéfices. L'actif du fonds n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux catégories de parts dont les parts sont exclusivement émises à l'intention d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux fonds dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement sur la base de l'actif net du fonds à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au fonds ou aux catégories de parts est indiqué dans l'annexe au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du fonds est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujétiés à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du fonds est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source.

Les distributions du fonds ainsi que les bénéfices de sa liquidation ou les plus-values de sa vente ne sont soumis à aucun impôt à la source au Grand-Duché de Luxembourg. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

Fiscalité des revenus découlant des parts du fonds de placement détenues par l'investisseur

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possède pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les parts qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujétiées à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les investisseurs sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif du fonds, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert de parts.

4.) Affectation des revenus

Les revenus de la catégorie de parts (T), de la catégorie de parts (R-T), de la catégorie de parts (CHF-T), de la catégorie de parts (SIA-T), de la catégorie de parts (SIA CHF-T), de la catégorie de parts (SIA USD-T) et de la catégorie de parts (USD-T) seront capitalisés. Ceux de la catégorie de parts (A), de la catégorie de parts (R-A), de la catégorie de parts (CHF-A), de la catégorie de parts (SIA-A) et de la catégorie de parts (USD-A) seront distribués. La distribution est réalisée à la fréquence définie par la Société de gestion en tant que de besoin. De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

Catégorie de parts (R-A)

Indépendamment des revenus et de la performance, une distribution correspondant à un taux fixe de 3 % de la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts (R-A) à la fin de l'exercice sera réalisée chaque année, sous réserve que l'actif net total du fonds ne tombe pas en dessous de 1.250.000,- EUR du fait de cette distribution.

5.) Informations relatives aux commissions et charges

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

6.) Coûts de transaction

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du fonds et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

7.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)

La méthode de calcul suivante du BVI est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du fonds}}{\text{Volume moyen du fonds}} \times 100$$

(Base : ANF calculé quotidiennement *)

* ANF = Actif net du fonds

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le fonds seront pris en considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

8.) Frais courants

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

9.) Péréquation des revenus et charges

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique.

Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds. Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres et des dérivés

Une présentation contenant des informations détaillées concernant tous les achats et ventes de valeurs mobilières, prêts sur reconnaissance de dette et produits dérivés, y compris les opérations sans mouvements de trésorerie, effectués pendant la période considérée, dès lors qu'ils ne sont pas cités dans les états financiers, est disponible gratuitement sur demande au siège de la Société de gestion.

12.) Gestion des risques (non révisé)

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. À cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

Approche par les engagements (Commitment Approach) :

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base correspondant via l'approche delta. À cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

Approche VaR relative :

S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. À cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.

Approche VaR absolue :

S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. En fonction de chaque situation de marché, ce niveau de l'effet de levier peut différer de la valeur réelle à la hausse comme à la baisse. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Conformément au prospectus en vigueur à la fin de l'exercice, Ethna-AKTIV est régi par le processus de risque suivant :

OPCVM

Ethna-AKTIV

Processus de gestion des risques appliqué

VaR absolue

VaR absolue pour Ethna-AKTIV

Au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024, l'approche de la VaR absolue a été appliquée au titre du contrôle et de la mesure des risques totaux associés aux produits dérivés. Une valeur absolue de 15 % a été appliquée comme limite interne maximale. Le recours à la VaR associé à la limite maximale interne a correspondu au cours de la période correspondante à un niveau minimum de 11,61 %, un niveau maximum de 40,65 % et une moyenne de 25,50 %. La VaR a été déterminée sur la base d'une approche de variance-covariance (paramétrique), en appliquant les normes de calcul d'un indice de confiance unilatéral de 99 %, une durée de détention de 20 jours ainsi qu'une période d'observation (historique) de 252 jours d'évaluation.

L'effet de levier a présenté les valeurs suivantes au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 :

Effet de levier minimum :	27,94 %
Effet de levier maximum :	108,80 %
Effet de levier moyen (médian) :	66,45 % (65,92 %)
Méthode de calcul :	Méthode de valorisation nominale (somme des valeurs nominales de l'ensemble des produits dérivés)

33

Il convient de noter que, lors du recours à l'effet de levier, aucune couverture et aucune compensation de positions ne sont prises en considération. Les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des positions et qui ont donc permis de réduire les risques du fonds dans son ensemble ont également engendré une augmentation de l'effet de levier. L'effet de levier qui en résulte est donc avant tout un indicateur du recours aux dérivés, et non du risque lié à ces instruments.

13.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation = $((\text{Total 1} - \text{Total 2}) / M) * 100$, où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

Le TOR pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour le fonds Ethna-AKTIV est de 191,60 %.

14.) Commission de performance

La Société de gestion reçoit une rémunération en fonction de la performance (la « commission de performance ») de 20 % de la performance supérieure à 5 % (le taux plancher ou « hurdle rate »). Cette commission peut être prélevée sur la catégorie de parts concernée du fonds à la fin de l'exercice. L'augmentation de valeur concernée est calculée selon la méthode de l'accroissement net du capital, c'est-à-dire que le calcul est effectué pour le fonds sur la base de la valeur nette d'inventaire par part à la fin du dernier exercice antérieur pour lequel une participation aux bénéfices a été distribuée. Durant l'année d'émission des parts, le calcul se fait sur la base du prix d'émission initial.

Si la valeur nette d'inventaire par part à la fin de l'exercice écoulé présente une augmentation par rapport à la valeur nette d'inventaire à la fin de l'exercice précédent mais que le Hurdle Rate n'est pas dépassé, cette dernière valeur nette par part de l'exercice écoulé devient le High Watermark pour l'exercice suivant.

En cas de réductions nettes de valeur durant un exercice, celles-ci sont à reporter pour le calcul de la commission de performance des exercices suivants et devront alors être prises en compte, en ce sens qu'aucune commission de performance n'est versée tant que la valeur nette par part est inférieure au niveau ayant donné lieu pour la dernière fois au paiement d'une commission de performance.

Les commissions s'entendent hors TVA éventuelle.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, la commission de performance effectivement due et le pourcentage correspondant de la commission de performance (calculés sur la base de l'actif moyen du fonds) pour les différentes catégories de parts du fonds sont les suivants :

Devise	Dénomination	ISIN	Commission de performance	
			en EUR	en %
EUR	Ethna-AKTIV (A)	LU0136412771	3.300.296,49	0,28
EUR	Ethna-AKTIV (T)	LU0431139764	1.358.746,43	0,30
EUR	Ethna-AKTIV (R-A)	LU0564177706	1.715,42	0,03
EUR	Ethna-AKTIV (R-T)	LU0564184074	34.334,76	0,12
EUR	Ethna-AKTIV (CHF-A)	LU0666480289	0,00	0,00
EUR	Ethna-AKTIV (CHF-T)	LU0666484190	0,00	0,00
EUR	Ethna-AKTIV (SIA-A)	LU0841179350	73.345,76	0,32
EUR	Ethna-AKTIV (SIA-T)	LU0841179863	299.053,58	0,40
EUR	Ethna-AKTIV (SIA CHF-T)	LU0431139764	0,00	0,00
EUR	Ethna-AKTIV (USD-A)	LU0985093219	6.064,03	0,61
EUR	Ethna-AKTIV (USD-T)	LU0985094027	56.159,48	0,61
EUR	Ethna-AKTIV (SIA USD-T)	LU0985094373	55.221,61	0,69

34

15.) Événements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été actualisé avec effet au 1er janvier 2024. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Radiation d'ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG pour d'éventuels services de soutien à la gestion du fonds ;
- Modifications rédactionnelles.

Conflit russo-ukrainien

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont enregistré des pertes significatives. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude.

Il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit qui se poursuit en Ukraine sur l'actif du fonds.

Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et le fonds ne présentait aucun problème de valorisation ni de liquidité.

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu au cours de la période sous revue.

16.) Événements importants après la période sous revue

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.



**Shape the future
with confidence**

Ernst & Young
Société anonyme
35E. Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : +352 42 124 1
www.ey.com/en_lu

B.P. 780
L-2017 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg 847771
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :
00117514/13. 00117514/14.00117514/15, 00117514/17. 00117514/18. 00117514/19

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé

À l'attention des porteurs de parts de
Ethna-AKTIV
16, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Ethna-AKTIV (le « fonds »), comprenant la composition de l'actif net et la répartition de l'actif du fonds au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de résultat et la variation de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (*International Standards on Auditing*, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes également indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion. Elles incluent les informations figurant dans le rapport annuel, hormis les comptes annuels et notre Rapport du Réviseur d'entreprises agréé concernant ces derniers.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.



**Shape the future
with confidence**

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

Responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion à l'égard des comptes annuels

Le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

36

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration de la Société de gestion n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et à établir à ce sujet un rapport du Réviseur d'entreprises agréé qui contient notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.



**Shape the future
with confidence**

Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration de la Société de gestion ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.
- Nous nous formons un avis sur le caractère judicieux de l'adoption du principe comptable de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration de la Société de gestion et, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à continuer son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Jesus Orozco

Luxembourg, 17 mars 2025

NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON RÉVISÉES)

1.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088)

L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

Des informations plus détaillées concernant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, le cas échéant, des objectifs d'investissement durable du gestionnaire du fonds, conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie de l'UE) pour ces Compartiments, sont présentées dans l'Annexe suivante (Annexe au Règlement sur la publication d'informations et au règlement Taxonomie).

38

2.) Système de rémunération

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 19,10 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. s'élève à 3.691.000,00 EUR au 31 décembre 2023. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des collaborateurs versée au cours de l'exercice

clos le 31 décembre 2023 :	3.691.000,00 EUR
Dont rémunération fixe :	3.226.000,00 EUR
Dont rémunération variable :	465.000,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le Fonds :	0,00 EUR
Nombre de collaborateurs :	19,10

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com, à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

3.) Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel.

Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com.

4.) Informations à l'attention des investisseurs suisses

a) Généralités

Le prospectus accompagné de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

b) Numéros de valeurs :

- Catégorie de parts (A) Ethna-AKTIV N° de valeur 1379668
- Catégorie de parts (T) Ethna-AKTIV N° de valeur 10383972
- Catégorie de parts (CHF-T) Ethna-AKTIV N° de valeur 13684372
- Catégorie de parts (CHF-A) Ethna-AKTIV N° de valeur 13683768
- Catégorie de parts (SIA-A) Ethna-AKTIV N° de valeur 19770878
- Catégorie de parts (SIA-T) Ethna-AKTIV N° de valeur 19770870
- Catégorie de parts (SIA CHF-T) Ethna-AKTIV N° de valeur 22829764
- Catégorie de parts (USD-A) Ethna-AKTIV N° de valeur 22829766
- Catégorie de parts (USD-T) Ethna-AKTIV N° de valeur 22829774
- Catégorie de parts (SIA USD-T) Ethna-AKTIV N° de valeur 22829881

39

c) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

Total charges d'exploitation en UC*

TER = -----x 100

Actif net moyen en UC*

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 :

Ethna-AKTIV	TER suisse en %	
	Sans commission de performance	Avec commission de performance
Catégorie de parts (A)	1,87	2,15
Catégorie de parts (T)	1,87	2,17
Catégorie de parts (CHF-A)	1,88	1,88
Catégorie de parts (CHF-T)	1,88	1,88
Catégorie de parts (SIA-A)	1,28	1,60
Catégorie de parts (SIA-T)	1,27	1,67
Catégorie de parts (SIA CHF-T)	1,27	1,27
Catégorie de parts (USD-A)	1,88	2,49
Catégorie de parts (USD-T)	1,88	2,49
Catégorie de parts (SIA USD-T)	1,28	1,97

d) Informations à l'attention des investisseurs

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

e) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site www.swissfunddata.ch.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit : **Ethna-AKTIV**

Identifiant d'entité juridique : **529900GYLM0Z95YA0Y09**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan social au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan social au titre de la taxonomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

41



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le Fonds privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- la gouvernance des entreprises ;

- les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise ;
- les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- les conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- la prévention de la corruption ;
- la prévention de la fraude ;
- le contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

En outre, des exclusions globales interdisent au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, ces exclusions interdisent les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines de l'armement, du tabac, de la pornographie, de la spéculation sur les denrées alimentaires de base et/ou de la production ou de la distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

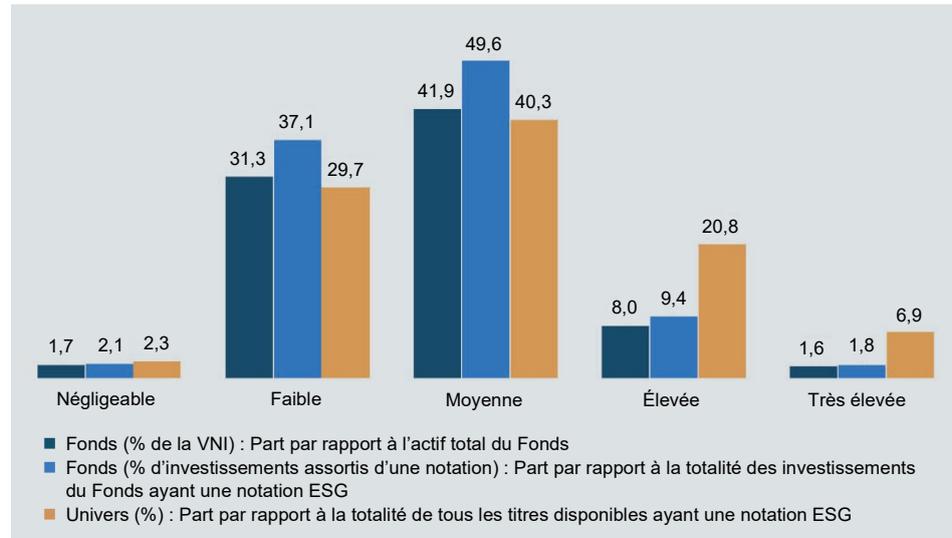
Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

- risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;
- risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;
- risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;
- risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;
- risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le Fonds présente au moins un profil de risque ESG moyen (score de risque ESG inférieur à 30). Cet objectif a été atteint. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été durablement inférieur à 30. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été en moyenne de 21,6. Au 31 décembre 2024, le score de risque ESG était de 22,0.

Les valeurs individuelles présentant des risques très élevés (score de risque ESG de plus de 50) sont admissibles à l'investissement par le Fonds uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil de risque ESG. Au cours de la période sous revue, le Fonds n'a réalisé aucun investissement assorti d'un score de risque ESG élevé.

Au 31 décembre 2024, la répartition des catégories de risque ESG (en %) du Fonds se présentait comme suit :



43

Le Fonds ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %.

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

L'évolution des indicateurs de durabilité a été calculée et fournie par la gestion externalisée du fonds ou par le conseiller en investissement sollicité.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le score de risque ESG était en moyenne de 21,0 en 2023. Ce chiffre était très légèrement inférieur à la moyenne de la période de référence actuelle (21,6). Cependant, pour les deux années, les moyennes étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Au 31 décembre 2023, le score de risque ESG était de 20,7. Ce chiffre est également inférieur à celui de la fin de la période de référence actuelle (22,0). Cependant, pour les deux années, les valeurs étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été également respectés au cours de l'année précédente (2023).

Tous les critères d'exclusion ont également été respectés en 2022. Le score de risque ESG s'est établi en moyenne à 21,9 et a terminé l'année à 21,6.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption passive et active.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité des groupes thématiques suivants visés à l'Annexe 1 du Tableau I du règlement (UE) 2022/1288 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 : émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets, questions sociales et emploi.

Pour identifier, mesurer et évaluer les incidences négatives sur la durabilité, les gestionnaires de portefeuille utilisent les analyses externes des agences de notation ESG, les documents publiés par les entreprises ainsi que les notes prises dans le cadre des dialogues menés avec les dirigeants des entreprises. Cela permet d'analyser en détail les incidences négatives sur la durabilité et d'en tenir compte dans les décisions d'investissement.

Par principe, l'évaluation de la durabilité des investissements pondère les différents aspects de durabilité en fonction de leur pertinence pour le modèle économique concerné. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont nettement plus pertinentes dans les secteurs à très forte intensité de CO2 que dans les secteurs présentant une intensité de CO2 moindre. Le reporting régulier des facteurs de durabilité se fait sur la base des données brutes préparées par l'agence de notation Sustainalytics.

Aucune PIN n'a été définie pour ce fonds, qui utilise des critères d'exclusion. Il est donc impossible de communiquer des informations relatives aux PIN.

45



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2024, 30.06.2024, 30.09.2024 et 31.12.2024) :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01.01.2024 - 31.12.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% de la valeur de l'actif	Pays
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.23(2025)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE	6,83	Allemagne
États-Unis d'Amérique v.23(2025)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE	3,82	États-Unis d'Amérique
JAB Consumer Partners SCA SICAR - Global Consumer Brands	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	3,15	Luxembourg
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.22(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE	2,76	Allemagne
États-Unis d'Amérique v.22(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE	2,07	États-Unis d'Amérique
Microsoft Corporation	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,70	États-Unis d'Amérique
NVIDIA Corporation	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	1,62	États-Unis d'Amérique
Raiffeisen Schweiz Genossenschaft EMTN v.23(2028)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,53	Suisse
Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. [BFCM] EMTN Reg.S. v.23(2029)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,51	France
Zürcher Kantonalbank Reg.S. Fix-to-Float v.23(2029)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,50	Suisse
Amazon.com Inc.	COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	1,30	États-Unis d'Amérique
Alphabet Inc.	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,29	États-Unis d'Amérique
Arval Service Lease S.A. EMTN Reg.S. v.23(2024)	PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	1,09	France
Zürcher Kantonalbank Reg.S. Fix-to-Float v.23(2027)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	0,99	Suisse
Caterpillar Inc.	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	0,92	États-Unis d'Amérique



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

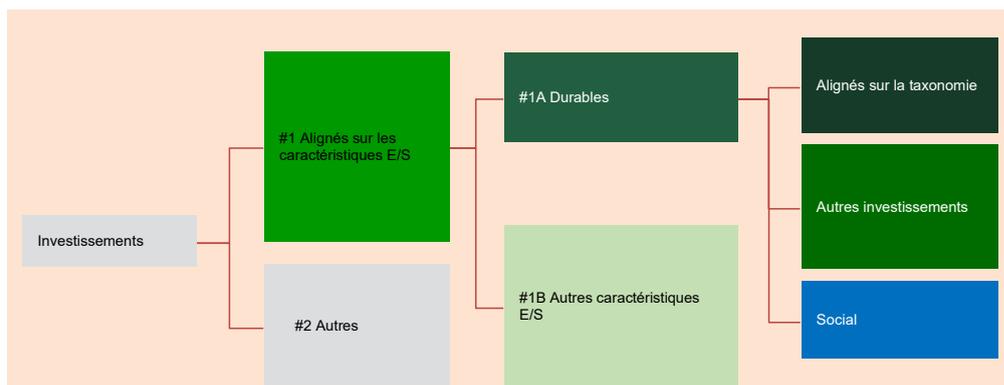
On entend par « investissements liés à la durabilité » tous les investissements qui contribuent à la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales dans le cadre de la stratégie d'investissement.

La proportion d'investissements liés à la durabilité est représentée dans le graphique suivant.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

46

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La part de ces investissements s'élève à 91,30 % à la date de référence.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La part de ces investissements s'élève à 8,70 % à la date de référence.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux – la part de ces investissements s'élève à 0,00 % à la date de référence ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables – La part de ces investissements s'élève à 91,30 % à la date de référence.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

En outre, au cours de la période sous revue, 1,0225 % des investissements ont été réalisés dans le secteur des combustibles fossiles. Cette part englobe les entreprises réalisant un chiffre d'affaires dans le domaine des combustibles fossiles, y compris l'extraction, la transformation, le stockage et le transport de produits du pétrole, de gaz naturel ainsi que de charbon thermique et métallurgique.

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2024, 30.06.2024, 30.09.2024 et 31.12.2024) :

Secteur	Sous-secteur	% de la valeur de l'actif
***** non défini *****	***** non défini *****	-0,27
BÂTIMENT / CONSTRUCTION	Développement de terrains ; Promotion immobilière	0,23
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de gaz naturel	0,37
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de pétrole	0,22
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de pétrole et de gaz naturel	0,11

EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de pierres et de terre, autres industries extractives	0,28
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Autres industries extractives de métaux non ferreux	0,49
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Production d'électricité	2,99
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Approvisionnement en électricité	0,28
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Transport d'électricité	0,24
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Approvisionnement énergétique	0,13
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Approvisionnement en gaz	1,03
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Sociétés de participation	5,61
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Bourses de valeurs et de marchandises	0,47
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Établissements de crédit (hors établissements de crédit spéciaux)	15,23
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Assurance non-vie	1,25
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres services financiers	10,47
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres activités liées aux services financiers	0,94
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Fonds fiduciaires et autres fonds et institutions financières similaires	1,85
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Conseil aux entreprises	0,21
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Administration et gestion d'entreprises et de sociétés	3,36
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Autres services économiques aux entreprises et aux particuliers	0,02
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Agences de recouvrement et sociétés de renseignement	0,23
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Location de véhicules automobiles	1,09
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	Autres services de santé	0,50
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Pharmacies	0,11
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et de bricolage	0,16
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail de carburants (stations-service)	0,13
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de gros de produits pharmaceutiques, médicaux et orthopédiques	0,56
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	0,58
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Vente par correspondance et vente au détail sur Internet	1,30
INFORMATION ET COMMUNICATION	Exploitation d'infrastructures de traitement de données pour des tiers	0,33
INFORMATION ET COMMUNICATION	Traitement de données, hébergement et activités connexes	3,10
INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications sans fil	0,38
INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications filaires	1,08
INFORMATION ET COMMUNICATION	Activités de programmation	1,37
INFORMATION ET COMMUNICATION	Communications par satellite	0,37
INFORMATION ET COMMUNICATION	Édition de logiciels	0,21
INFORMATION ET COMMUNICATION	Édition d'autres logiciels	2,93
ART, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS	Parcs de loisirs et à thème	0,21
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production d'engins miniers, pour la construction et les matériaux de construction	0,92
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1,07
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de boissons rafraîchissantes ; exploitation d'eaux minérales naturelles	0,87
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de gaz industriels	0,11
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de produits de soins personnels et de parfums	0,61
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres machines à usage spécifique	0,49
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'instruments et dispositifs de mesure, de contrôle, de navigation, etc.	0,30
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de chaussures	0,24
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de moteurs et de turbines à combustion interne (à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules routiers)	0,26
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de composants électroniques	0,89

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de composants électroniques et de cartes de circuits imprimés	1,62
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de dispositifs et de matériaux médicaux et dentaires	1,47
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de produits pharmaceutiques	0,12
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de spécialités pharmaceutiques et d'autres produits pharmaceutiques	2,32
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres produits alimentaires	0,31
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Traitement du cuir (hors fabrication de vêtements en cuir)	0,22
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Traitement des huiles minérales	0,43
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Prestation d'autres services pour le transport aérien	0,12
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Services postaux des prestataires du service universel	0,64
DISTRIBUTION D'EAU ; GESTION DES EAUX USÉES ET DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	Collecte des déchets non dangereux	0,16
ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	Administration publique	20,23

48

Dans l'optique de la conformité à la taxonomie de l'UE, les critères concernant le gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible émission de CO2 d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités conformes à la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹**

Oui :

dans le gaz fossile dans l'énergie nucléaire

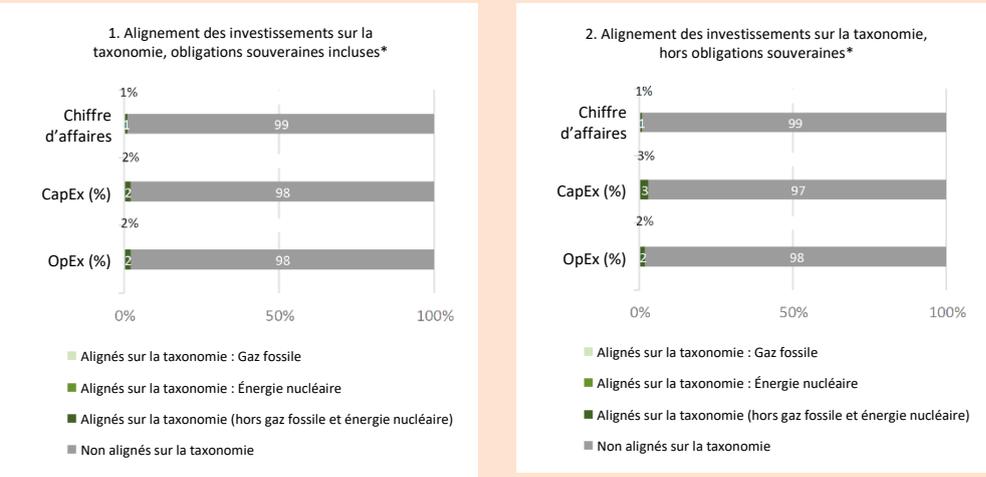
Non

¹ Les activités dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à atténuer le changement climatique (« protection du climat ») et n'affectent pas de manière significative un objectif de la taxonomie de l'UE - voir explication dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements conformes à la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 90,76 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » excluent les positions à risque sur les États.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités habilitantes : 0 %

Activités transitoires : 0 %

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période sous revue	2024	2023
Alignés sur la taxonomie	5,41 %	0,00 %



Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

À la date de référence du rapport, le pourcentage était de : 0 %.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

À la date de référence du rapport, le pourcentage était de : 0 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du Fonds et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».

50



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %. Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en actions et en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

Une autre mesure a consisté à lancer une démarche d'engagement avec les entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds. Les entreprises du secteur immobilier ont dû faire face à un environnement économique extrêmement difficile en 2023 et 2024, ce qui a entraîné, dans un cas, l'incapacité de l'entreprise à payer les intérêts et les remboursements. En l'occurrence, dès 2023, nous nous sommes activement impliqués dans le processus de restructuration afin d'assurer la pérennité de l'entreprise et un taux de recouvrement aussi élevé que possible pour les investisseurs. Le processus de restructuration s'est achevé avec succès en 2024. Nous avons par ailleurs négocié avec une autre entreprise du secteur immobilier à

propos de la prolongation de l'échéance d'une obligation. Cette prolongation était nécessaire dans la mesure où une entrée de fonds importante n'est prévue qu'après l'échéance de l'obligation originale. Enfin, l'entreprise a proposé à tous ses créanciers obligataires un échange d'obligations qui a rencontré un succès important et garanti la pérennité de l'entreprise. Parallèlement à cela, le Fonds a utilisé en particulier son droit de vote aux assemblées générales comme moyen de communication important. Les dialogues permettent d'échanger des positions, mais ils n'ont généralement aucun caractère officiel/contraignant. L'exercice des droits de vote aux assemblées générales, par contre, est bel et bien une démarche officielle et contraignante. Il constitue par conséquent un instrument efficace pour influencer l'orientation des entreprises. Vous trouverez des informations plus détaillées concernant cette mesure dans le ligne directrice relative à l'exercice du droit de vote ainsi que dans le rapport sur l'exercice du droit de vote sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds (<https://www.ethnea.com/fr-be/documentation-esg/>).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

51

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

Gestion, distribution et conseil

52	Société de gestion :	ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach
	Gérants de la Société de gestion :	Thomas Bernard Josiane Jennes Luca Pesarini Frank Hauprich (à partir du 1 ^{er} juillet 2024)
	Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) jusqu'au 30 juin 2024 :	
	Président :	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.
	Administrateurs :	Frank Hauprich MainFirst (Luxembourg) S.à r.l. Nikolaus Rummler IPConcept (Luxemburg) S.A.
	Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) à partir du 1^{er} juillet 2024 :	
	Président du conseil d'administration :	Luca Pesarini ETHENEA Independent Investors S.A.
	Vice-président du conseil d'administration :	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.
	Administrateurs :	Nikolaus Rummler (jusqu'au 31 décembre 2024) IPConcept (Luxemburg) S.A. Julien Zimmer JULZIM-S S.à r.l.

**Réviseur d'entreprises agréé du fonds
et de la Société de gestion :**

Ernst & Young S.A.
35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Dépositaire :

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

Gestionnaire du fonds :

ETHENEA Independent Investors S.A.
16, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach

**Agent d'administration centrale,
Agent de registre et de transfert :**

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

53

**Informations à l'attention des investisseurs en
République fédérale d'Allemagne et Luxembourg :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions
de l'art. 92 de la directive européenne
2019/1160 responsable pour la République fédérale
d'Allemagne et le Luxembourg :**

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs
en Autriche :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions
de l'art. 92 de la directive européenne
2019/1160 responsable pour l'Autriche :**

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Représentant fiscal national au sens de
l'article 186, paragraphe 2, ligne 2 de l'InvFG 2011 :**

ERSTE BANK
der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Wien

**Informations à l'attention des investisseurs
en Suisse :**

Représentant en Suisse :

IPConcept (Schweiz) AG
Bellerivestrasse 36
CH-8008 Zurich

Agent payeur en Suisse :

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG
Bellerivestrasse 36
CH-8008 Zurich

**Informations à l'attention des investisseurs
en Belgique :**

**Les catégories de parts (T) et (SIA-T) sont autorisées
à la distribution publique en Belgique. Les autres
catégories de parts ne peuvent être distribuées
publiquement aux investisseurs en Belgique.**

**Agent des facilités conformément aux dispositions
de l'art. 92 de la directive européenne
2019/1160 responsable pour la Belgique**

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

Distributeur :

DEUTSCHE BANK AG
Brussels branch, Av. Marnix 13 - 15
B-1000 Bruxelles

54

**Avis aux investisseurs de la Principauté
du Liechtenstein :**

Agent payeur :

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs
en Italie :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions
de l'art. 92 de la directive européenne
2019/1160, responsable pour l'Italie :**

Société Générale Securities Services
Via Benigno Crespi, 19/A - MAC 2
IT-20159 Milano

**State Street Bank International GmbH –
Succursale Italia**
Via Ferrante Aporti 10
IT-20125 Milano

Banca Sella Holding S.p.A.
Piazza Gaudenzio Sella 1
IT-13900 Biella

Allfunds Bank S.A.U. – Succursale di Milano
Via Bocchetto 6
IT-20123 Milano

**Informations à l'attention des investisseurs
en Espagne :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions
de l'art. 92 de la directive européenne
2019/1160, responsable pour l'Espagne :**

Allfunds Bank S.A.
c/ Estafeta nº 6 (La Moraleja)
Complejo Plaza de la Fuente - Edificio 3-
ES-28109 Alcobendas (Madrid)

**Informations à l'attention des investisseurs
en France :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions
de l'art. 92 de la directive européenne
2019/1160, responsable pour la France :**

Caceis Bank
1/3 Place Valhubert
F-75013 Paris

ETHENEA Independent Investors S.A.
16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg
Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099
info@ethenea.com · ethenea.com

